



Canadian Securities Administrators
Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Avis de publication des ACVM

Modification de l'*Instruction générale 11-207 relative aux interdictions d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt et à leur levée dans plusieurs territoires*

Le 24 septembre 2026

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) mettent en œuvre la modification de l'*Instruction générale 11-207 relative aux interdictions d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt et à leur levée dans plusieurs territoires* (l'**instruction générale**) (la **modification**) qui vise à refléter la suppression de certaines procédures relatives aux interdictions d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt sous régime double, suppressions rendues possibles par des modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario (la **Loi**). La modification est publiée avec le présent avis et peut être consultée sur les sites Web des membres des ACVM, dont les suivants :

www.lautorite.qc.ca

www.asc.ca

www.bcsc.bc.ca

www.mbsecurities.ca

www.nssc.novascotia.ca

www.fcnb.ca

www.osc.ca

www.fcaa.gov.sk.ca

La modification entrera en vigueur le 7 décembre 2026.

Objet

Comme nous l'avons mentionné, la modification consiste dans la suppression de procédures relatives aux interdictions d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt sous régime double.

Le 4 décembre 2023, l'article 127.0.1 de la Loi est entré en vigueur. Cet article prévoit la réciprocité automatique, en Ontario, de certaines interdictions d'opérations prononcées par une autre autorité en valeurs mobilières du Canada.

Par conséquent, toute interdiction d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt prononcée par une autorité en valeurs mobilières du Canada le 4 décembre 2023 ou après cette date s'applique automatiquement en Ontario, sans qu'il soit nécessaire que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario participe à la décision de l'autorité principale.

Quelques interdictions d'opérations de ce type ont été prononcées pendant la période transitoire comprise entre le 4 décembre 2023 et le moment où les ACVM ont actualisé leurs processus pour mettre fin à cette pratique.

L'émetteur qui souhaite obtenir la levée totale ou partielle d'une interdiction d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt sous régime double prononcée pendant cette période ou avant le 4 décembre 2023 devrait suivre les indications fournies à ce propos dans l'instruction générale.

Résumé de la modification

La modification élimine les dispositions relatives aux procédures d'examen et de participation qui ne s'appliquent plus, à savoir les suivantes :

- le prononcé d'une interdiction d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt sous régime double;
- la levée d'une interdiction d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt sous régime double en vigueur depuis 90 jours au plus (il n'y en a plus, puisque toutes les interdictions de ce type actuellement en vigueur le sont depuis plus de 90 jours).

Elle conserve cependant les dispositions de l'instruction générale qui décrivent la procédure de levée d'une interdiction d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt qui est en vigueur depuis plus de 90 jours ou sous régime double.

Comme il ne s'agit pas de changements importants par rapport à l'instruction générale actuelle, nous ne publions pas la modification pour consultation.

Questions

Veuillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Déborah Koualé-Bénimé
Analyste experte à la réglementation
Direction de l'encadrement des sociétés
deborah.kouale-benime@lautorite.qc.ca

Livia Alionte
Coordonnatrice experte à l'information continue
livia.alionte@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Ray Ho
Senior Accountant, Corporate Finance
rho@osc.ca

Mario Marrelli
Legal Counsel, Corporate Finance
mmarrelli@osc.ca

British Columbia Securities Commission

Jody-Ann Edman
Manager, Corporate Finance
jedman@bcsc.bc.ca

Melody Chen
Senior Legal Counsel, Corporate Finance Legal
Services
mchen@bcsc.bc.ca

Alberta Securities Commission

Lanion Beck
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
lanion.beck@asc.ca

**Office des services financiers du Manitoba –
Commission des valeurs mobilières du Manitoba**

Patrick Weeks
Deputy Director, Corporate Finance
patrick.weeks@gov.mb.ca